



## Concertation sur l'aménagement du port de la Noëveillard – Pornic Cahier d'acteur

### 1. Présentation de l'Association de la Noëveillard

Association de quartier créée en 1974 (Loi 1901), son objet social se résume en :

- La préservation du site, partiellement classé par ailleurs, et de son patrimoine,
- La mise en valeur et la bonne conservation du quartier,
- L'amélioration de la qualité de vie, de la convivialité et de la solidarité de ses habitants,
- La participation active à la définition des évolutions d'urbanisme.

Nombre d'adhérents à fin septembre 2023 : 243

Proportion importante de plaisanciers

Coordonnées :

Siège social : Maison des Associations – Case postale 66  
4 rue de Lorraine - 44210 Pornic  
[asso.noeveillard@gmail.com](mailto:asso.noeveillard@gmail.com)  
RNA : W443008781

Interlocuteurs du CA à contacter si nécessaire :

Bertrand Arnault	Président	44 avenue de la Noëveillard	<a href="mailto:brandarnault@gmail.com">brandarnault@gmail.com</a>	06 07 24 41 13
Pascal Ciavatti	Secrétaire	3 avenue des Pins	<a href="mailto:pascal.ciavatti@orange.fr">pascal.ciavatti@orange.fr</a>	06 71 64 17 19

### 2. Contribution

Nous proposons dans la suite une présentation de notre contribution selon 4 chapitres :

- Les questions d'ordre environnemental et d'intégration au site
- Les activités commerciales, associatives et sportives
- Ce qui a trait aux accès, la mobilité, le parking
- Les infrastructures terrestres et portuaires

L'association a apprécié et veut ici saluer la démarche proposée par le Maître d'Ouvrage. Compte tenu de l'absence actuelle de « projet-cible », notre association souhaite voir s'installer et participer à « **un comité de suivi** ». Son objet serait a priori le suivi et la participation aux arbitrages essentiels qui ne manqueront évidemment pas de se présenter dans la démarche proposée.

Compte tenu de certaines propositions qui portent notamment sur les accès, et ce, en dehors du strict périmètre géographique défini pour la concertation, ce cahier d'acteur sera également communiqué aux élus de Pornic, à l'attention de M. le Maire.

Enfin, nous prenons la précaution d'indiquer que les idées évoquées dans la suite n'ont pas été confrontées aux contraintes réglementaires telles que celles définies par la Loi Littoral, le nouveau PLU et bien sur celles qui vont naître attachées au SPR (Site Patrimonial Remarquable).

#### **Association de la Noëveillard**

Siège social : Maison des associations - 4 rue de Lorraine - 44210 Pornic  
RNA : W443008781

## 2.1 Les questions d'ordre environnemental et d'intégration au site

- S'agissant d'infrastructures dont la durée de vie attendue est de l'ordre de 50 ans, il est raisonnable d'établir le projet en prenant en compte les impacts (autant qu'on les connaisse) de l'évolution climatique et de la montée du niveau de la mer (avec si nécessaire, réhausse des digues, des pieux, des accès et terre-pleins).
- Tant vu de la mer que du « chemin des douaniers » ou de la plage de La Noëveillard, le projet doit :
  - o Être esthétique, valorisant pour le site et plaisant pour le promeneur, en tenant compte impérativement des servitudes habituelles (stockage et enlèvement des déchets notamment, livraisons, ...) des activités exploitées. A préciser tout particulièrement dans le cahier des charges Investisseur pour la partie Commerces (Conception et exploitation quotidienne).
  - o S'inscrire dans le site : sa dimension boisée, l'aspect falaise, la présence de villas remarquables.
  - o Sous réserve des coûts induits, un supplément d'enrochement en hauteur (type La Turballe) sur la digue ouest, voire sud, améliorerait l'esthétique générale en plus de la solidité des ouvrages.
- En plus des contraintes « Port propre », prendre en compte les nuisances d'exploitation sonores : chercher autant que possible des solutions de levage, de carénage, ... moins bruyantes.
- Si le développement projeté de l'activité « Port à sec » semble inévitable, celui-ci amènera à augmenter sensiblement le transport routier des navires : cette activité devrait alors imposer des contraintes règlementaires précises sur la vitesse et le bruit des tracteurs et remorques de façon à ce que les nuisances sonores et la gêne des riverains, des usagers du site et des promeneurs soient minimisées particulièrement en saison haute.

## 2.2 Activités commerciales, associatives et sportives

- La baie de Bourgneuf représente pour Pornic un plan d'eau particulièrement adapté aux activités de régates (Bateaux légers et moyens : 20 à 30 pieds). Ces activités qui seraient à développer contribuent à l'image de Pornic, à l'animation du plan d'eau et notamment face à la plage de la Noëveillard.
- En revanche, la position du port et sa capacité ne nous paraissent pas devoir favoriser son implication dans les activités de course au large ou celles des grandes catégories.
- Le développement de l'activité régate (Monotypes, ...) pourrait être favorisé en accroissant les capacités d'accueil temporaire (Ponton longitudinal le long de la digue sud).
- Le CNP est actuellement contraint en espace. Il semble raisonnable d'allouer un peu plus d'espace dans le nouveau projet, par exemple, en modulant l'utilisation de l'aire actuelle de carénage en haute saison, comme il est fait hors saison haute avec les parkings.
- Les petites unités à caréner pourraient en outre être prises en charge par les professionnels (Port à sec).
- Le désengorgement estival (Circulations, dépose minute) des activités du CNP pourrait trouver une partie de solution dans l'amélioration des accès piéton (à voir dans la partie Accès).
- Commerce et restauration : un des points le plus faible des installations actuelles. Favoriser leur réinstallation est une nécessité :
  - o Terrasses sans passage de véhicules.
  - o L'implantation des commerces et restaurants impose une vigilance spécifique quant à l'aspect des constructions pour éviter toute vue disgracieuse depuis le chemin des douaniers des toitures, bâtis et tenue des arrières. (Cahier des charges Investisseur)
  - o Probablement en moins grand nombre, avec une offre de qualité.

- Envisager, évaluer l'installation de distributeur automatique, voire de dépôts de pain et autres produits en saison haute.

## 2.3 Accès, mobilité, parking

- Le parking et les accès véhicules
  - Il ressort de l'expérience 2023 que les règles de gestion actuellement appliquées (particulièrement la durée limitée à 72 h) ont sensiblement amélioré l'utilisation quotidienne du parking partagée par les plaisanciers, la clientèle payante des restaurateurs, les professionnels au cours de la haute saison.
  - La durée pourrait probablement être ramenée de 72 h à 48 h.
  - En matière de nombre de places, le statu quo paraît être l'objectif à respecter.
  - Intégration paysagère des aires de parking plutôt concentrées vers l'aire de carénage.
  - A noter l'intérêt d'améliorer la communication sur l'existence du parking de l'avenue du Maréchal Juin et l'aménagement dudit parking (Création d'une haie en bordure de l'avenue).
  - Faciliter les manœuvres des tracteurs sur la cale de mise à l'eau (digue ouest)
- Les accès piétons
  - La promenade du chemin des douaniers est particulièrement agréable, mais les chemins de descente sur le port sont trop inconfortables et peu visibles :
    - Particulièrement l'accès piétons au port par l'allée des Soupirs devrait être largement amélioré, y compris en mordant sur les espaces actuellement occupés par le CNP. Une façon directe d'accéder au CNP. Et au port.
    - Les 2 autres accès existants doivent être rendus plus confortables et visibles
    - L'objectif général étant de favoriser la proximité des installations portuaires du centre de la ville (vieux port).
  - Plus que l'ouverture au public des pontons, la création sur les digues ouest et sud d'une promenade piétonne serait sûrement une balade exceptionnelle (par beau temps 😊) permettant de profiter des bateaux amarrés et du panorama de la baie. Ceci se ferait en cohérence avec le ponton longitudinal sur la digue sud.
  - Si les terrasses de restaurant étaient installées en bordure du bassin du port, maintenir une promenade piétonne en bordure d'eau.

## 2.4 Les infrastructures terrestres et portuaires

- La Capitainerie :
  - dans le cadre d'une enveloppe limitée (hors enveloppe investisseur pour les commerces) à 18 M€ pour l'ensemble du projet, il est essentiel d'examiner et évaluer la réhabilitation de la capitainerie actuelle afin de réduire les coûts de cette composante et de laisser disponible pour les autres aspects du projet le plus grand financement possible.
  - Bien sûr en rénovant les services communs (Laverie, sanitaires, douches, ...). Il se peut en effet que l'extension légère des surfaces dédiées au CNP prise de façon saisonnière sur l'aire actuelle de carénage, la création par ailleurs de surfaces de réunion (idée de Club) permettent une réorganisation parfaitement opérationnelle des 2 niveaux actuels de la Capitainerie pour abriter un accueil en rez de chaussée et quelques bureaux. Les surfaces de stockage et d'atelier seront également redessinées.
  - La forte centralisation (à Saint Nazaire) de certaines fonctions de la délégation, la très forte hausse des charges d'exploitation assumées par les plaisanciers invitent de façon

incontournable à une parfaite maîtrise des coûts d'exploitation du port et donc des surfaces allouées.

- Certains projets passés prévoyaient de construire une nouvelle capitainerie dès l'entrée du parking : si une telle solution devait être retenue (ce qui ne nous paraît pas souhaitable) elle ne devrait en aucun cas obérer la vue sur la baie, tant à partir du square qu'à partir de la Plage de la Noëveillard, de l'avenue de la Noëveillard et du boulevard de l'Océan.
- Création d'une infrastructure à usage de « Maison de la Mer » ou « Club » : dans une économie partagée (Port, CNP, Associations, Ville, voire les professionnels du nautisme ...), le cahier des charges pourrait être :
  - o Capacité d'accueil : 50 à 100 personnes ?
  - o Bien équipé au plan médias (Ecran, projection, ...)
  - o Adapté aux activités des associations : CNP (Formation) et ses régates, Associations de plaisanciers, Ycro, et autres.
  - o Abriter des systèmes de distribution automatique, voire disposer d'un coin à même d'accueillir un traiteur, un réfrigérateur, ...
- Cette structure « accueillante et chaleureuse » pourrait également comprendre les services sanitaires (Laverie, douches, sanitaires), un coin Salon
- Elle modifierait ainsi les capacités d'accueil des bâtis existants, en facilitant leur réhabilitation (Capitainerie, CNP) tout en offrant en dehors des surfaces existantes des salles de réunion de taille adaptée.
- Cette infrastructure pourrait être également conçue en cohérence avec les besoins spécifiques des professionnels du nautisme (A voir ?).
- Si les pontons ont été régulièrement rénovés encore dans un passé récent, et quitte à les adapter aux futures conditions environnementales et énergétiques, les catways sont par contre dans un état déplorable :
  - o Rénover les platelages, les protections et les flotteurs
  - o Les mettre au niveau des pontons,
  - o Si possible élargir l'entrée du catway.
- La cale de mise à l'eau, réservée aux professionnels (Digue ouest), récemment mise en exploitation, est un plus considérable. Son efficacité serait améliorée si son utilisation était possible par eau plus basse encore (Prolongation ?).
- Si l'engin de levage lourd est dédié aux unités lourdes (quitte à ce que celles-ci en assument pleinement le coût), une grue légère pour mise sur remorque pourrait-elle être installée pour les petites unités ?
- Création d'un ponton flottant adapté au besoin du CNP pour la mise à l'eau et l'embarquement. Pourrait être installé le long de la cale de mise à l'eau actuelle.
- Poste Carburant :
  - o prévoir son accès opérationnel effectif pour 2 unités en même temps.
  - o prévoir également l'installation aux normes internationales de la récupération des eaux noires.